

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 EFFETS PERSONNELS ET NOURRITURE APPORTÉS PAR LA FAMILLE OU LES PROCHES		Numéro REC-CISSS-022-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-04-10	
Date de révision	2022-10-13	

Lieu d'application

Toutes les installations du CISSS dont :

- hôpitaux : tous les services et programmes;
- centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);
- ressources intermédiaires (RI);
- unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI).

Clientèles visées

Tout usager ou résident nécessitant qu'un effet personnel essentiel à sa sécurité ou au maintien de ses activités de la vie quotidienne lui soit apporté par un proche ou un membre de sa famille.

Principes à respecter

Limitier les effets personnels à ceux qui sont jugés essentiels en lien avec les activités de la vie quotidienne (AVQ) et visant le maintien de l'autonomie. Par exemple, lunettes, appareils de télécommunication, appareils auditifs, souliers sécuritaires, vêtements propres ou aide technique à la marche, ainsi que du matériel pour prendre soin de son propre corps, telle une brosse à dents, sont jugés essentiels.

Directives

- a) Il est interdit de partager les effets personnels avec d'autres usagers.
- b) La nourriture en provenance de restaurants, d'épiceries ou de la maison est autorisée. Cependant, les contenants doivent être désinfectés (lorsque possible). Aucun plat apporté ne peut être conservé au réfrigérateur ou réchauffé au four à micro-ondes sur les unités. Le proche aidant ne peut pas manger à la chambre avec l'usager (à l'exception du conjoint à l'UDN).
- c) Avant de remettre tous les effets personnels à l'usager, désinfecter les objets qui peuvent l'être avec une lingette désinfectante ou un désinfectant en bouteille avec un linge de micro-fibres. Pas de quarantaine nécessaire.

Note

Procéder à l'hygiène des mains avant et après avoir manipulé les effets personnels ou la nourriture.